P.G

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Direction des ressources humaines
N° 687 /DRH/2019

ALGER , le 14 Avril 2019

Madame et Messieurs

les Doyens des Facultés de Médecine

Objet : Concours d'accès aux grades de maitre de conférences classe A et professeur hospitalo-universitaires.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-jointes, copies des arrêtés ministériels n°339 et 340 du 14 Avril 2019 modifiant et complétant les arrêtés n°221 et 222 du 11 Mars 2019 portant, respectivement, ouverture des concours d'accès aux grades de professeur et maitre de conférences classe « A » hospitalo-universitaires.

Ces arrêtés disposent d'ouvertures supplémentaires de postes mis en concours pour les deux grades susmentionnés.

Ils disposent également d'une prolongation de cinq jours ouvrables du délai de dépôt des candidatures ce qui a pour conséquence de porter le dernier délai de réception des dossiers au **21 Avril 2019**.

Je vous demande d'assurer la plus large publicité à ces arrêtés, dont le contenu peut également être consulté sur le portail web de l'administration centrale www.mesrs.dz, au niveau des facultés et des établissements de santé concernés.

En vous remerciant pour votre collaboration qui est indispensable à la réussite de cette opération, je vous prie de croire, Madame et Messieurs les doyens, en l'expression de ma parfaite considération.

عن الوزير و بتفويض منه
مدير الموارد البشرية بالنيابة
الإمضاء : يوزيد فريد

كلية الطب - سطيف
البريد الوارد
رقم 302
التاريخ 15 أفريل 2019

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Arrêté N° 340 du 14 AVR. 2019 **modifiant et complétant l'arrêté N°222 du 11 Mars 2019 portant ouverture d'un concours sur épreuves en vue de l'accès au grade de maître de conférences hospitalo-universitaire classe A.**

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Vu le décret présidentiel n°19-111 du 24 Rajab 1440 correspondant au 31 Mars 2019 portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret exécutif n°08-129 du 27 Rabie Ethani 1429 correspondant au 03 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur hospitalo-universitaire,

Vu l'arrêté n°222 du 11 Mars 2019 portant ouverture d'un concours sur épreuves en vue de l'accès au grade de maître de conférences hospitalo-universitaire classe A,

Après concertation avec le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière,

ARRETE :

Article 1er : Le présent arrêté a pour objet de modifier et de compléter certaines dispositions de l'arrêté n°222 du 11 Mars 2019 susvisé.

Article 2 : L'article 2 de l'arrêté n°222 du 11 Mars 2019 , sus-visé, est modifié, et rédigé comme suit :

« Article 2: Le nombre de postes de maitres de conférences hospitalo-universitaires classe A à pourvoir au titre du concours est fixé à sept cent quatre-vingt-dix-sept (797) dont quatre-vingt-treize (93) au titre de la santé militaire, répartis par structure hospitalo-universitaire et spécialité tel que figurant en annexe au présent arrêté ».

Article 3 : L'article 4 de l'arrêté n°222 du 11 Mars 2019, sus-visé, est modifié, et rédigé comme suit :

« Article 4 : la date de clôture des inscriptions est fixée à vingt-cinq (25) jours ouvrables à compter de la date de publicité du concours. »

Article 4 : L'annexe de l'arrêté n°222 du 11 Mars 2019, sus-visé, est modifiée et complétée comme suit :

- **EHS FRANTZ FANON Blida :**
    - Ouverture de deux postes (02) supplémentaire en Pédopsychiatrie (Sce. Pédopsychiatrie).
    - Suppression de deux postes (02) en Psychiatrie (Sce. Infanto-Juvénile).
- **EPH Bechar :**
    - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Gynécologie Obstétrique (Sce. Médecine Interne)
- **Santé Militaire :**
    - Ouverture de deux postes (02) supplémentaire en Chirurgie Orthopédique
    - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en ODF.
    - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Pathologie Bucco-dentaire.
    - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Chirurgie Pédiatrique.
    - Suppression d'un poste (01) en Pédiatrie.

Article 05 : Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Fait à Alger, le 14 AVR. 2019

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

- **CHU Hussein-dey :**
  - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Pédiatrie (Sce. A).

- **CHU Bab-El-Oued :**
  - Ouverture de trois postes (03) supplémentaire en Epidémiologie.

- **CHU Beni-Messous :**
  - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Pédiatrie (Sce. A).
  - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Chirurgie Générale

- **CHU Tizi-Ouzou :**
  - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Réanimation Médicale.

- **CHU Annaba :**
  - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Chirurgie Urologique.
  - Ouverture de deux postes (02) supplémentaire en Oncologie Médicale.

- **CHU Oran :**
  - Ouverture de deux postes (02) supplémentaire en Hématologie.
  - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Gynécologie Obstétrique.
  - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Pneumo-phtisiologie (Sce. A).

- **EHU Oran :**
  - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Réanimation Médicale.
  - Ouverture de deux postes (02) supplémentaire en Chirurgie Cardiaque.
  - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en chirurgie Thoracique.
  - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Cardiologie.
  - Le poste de Biophysique Médicale ouvert à l'EHU Oran est positionné au service de Médecine Nucléaire au lieu de service de Radiologie.

- **CHU Sétif :**
  - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Anatomie Pathologique.
  - Ouverture de deux postes (02) supplémentaire en Médecine du Travail.

- **CAC Sétif :**
  - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Oncologie Médicale.

- **CPMC :**
  - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Oncologie Médicale.

- **EPH Djilali BELKHENCHIR El-Biar :**
  - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Médecine Interne.

- **EHS DRID HOCINE :**
  - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Psychiatrie (Sce A).

- **EHS ZEMIRLI :**
  - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Chirurgie Orthopédique

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Arrêté N° 339 du 14 AVR. 2019 modifiant et complétant l'arrêté N°221 du 11 Mars 2019 portant ouverture d'un concours sur titres et travaux en vue de l'accès au grade de professeur hospitalo-universitaire.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Vu le décret présidentiel n°19-111 du 24 Rajab 1440 correspondant au 31 Mars 2019 portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret exécutif n°08-129 du 27 Rabie Ethani 1429 correspondant au 3 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur hospitalo-universitaire,

Vu l'arrêté n°221 du 11 Mars 2019 portant ouverture d'un concours sur épreuves en vue de l'accès au grade de Professeur hospitalo-universitaire,

Après concertation avec le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière,

ARRETE :

Article 1er : Le présent arrêté a pour objet de modifier et de compléter certaines dispositions de l'arrêté n°221 du 11 Mars 2019 susvisé.

Article 2 : L'article 2 de l'arrêté n°221 du 11 Mars 2019, sus-visé, est modifié et rédigé comme suit :

« Article 2: Le nombre de postes de Professeur hospitalo-universitaire à pourvoir au titre du concours est fixé à quatre cent trente-huit (438) dont trente-quatre (34) au titre de la santé militaire, répartis par structure hospitalo-universitaire et spécialité tel que figurant en annexe au présent arrêté ».

Article 3 : L'article 4 de l'arrêté n°221 du 11 Mars 2019, sus-visé, est modifié, et rédigé comme suit :

« Article 4 : La date de clôture des inscriptions est fixée à vingt-cinq (25) jours ouvrables à compter de la date de publicité du concours. »

Article 4 : L'annexe de l'arrêté n°221 du 11 Mars 2019, sus-visé, est modifiée et complétée comme suit :

- **CHU Oran** :
  - Ouverture de deux postes (02) supplémentaire en Gynécologie Obstétrique.
  - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en ORL
- **EHU Oran** :
  - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Cardiologie
- **CHU Tlemcen** :
  - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Dermatologie.
- **CHU Douera :**
  - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Chirurgie Orthopédique (Sce «A»).
- **EHS FRANTZ FANON Blida :**
  - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Pédopsychiatrie (Sce. Pédopsychiatrie).
  - Suppression d'un poste (01) en Psychiatrie au service Infanto-Juvénile.
- **EPH BECHAR :**
  - Ouverture d'un poste (01) supplémentaire en Gynécologie Obstétrique (Sce. Médecine interne).

Article 05 : Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Fait à Alger, le 14 AVR. 2019

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique